



Année scolaire 2018-2019

Voici quelques précisions sur l'accueil, la restauration scolaire, l'accueil de loisirs périscolaire et les études :

- L'espace Part'Âges accueille les enfants du périscolaire : accueils matin et soir, restauration scolaire et accueil de loisirs du soir. L'équipe communale d'animateurs accueillera les enfants. Un projet pluri-annuel est élaboré en lien avec le projet d'école. Il tient compte des animations communales.
- L'accueil au sein de notre structure périscolaire (lundi, mardi, jeudi et vendredi) est bien ouvert à tous les enfants de maternelle et de primaire issus de nos 2 villages Meroux et Moval (ou en dérogation dans nos écoles).
- Afin d'avoir une progression satisfaisante pour chaque enfant lors de l'accueil de loisirs du soir (TAP), il vous est demandé de vous engager sur la présence de votre enfant de vacances à vacances. Dans la mesure du possible, nous vous engageons à l'inscrire pour l'année complète. Ceci vous évitera de refaire l'inscription chaque mois, bien que cette solution soit possible. Dans tous les cas, une modification est toujours faisable tout au long de l'année.
- Pour les enfants de maternelle, l'accueil de loisirs se déroulera tous les soirs. Les activités seront variées dans une même semaine. Pour les enfants de l'élémentaire, l'accueil de loisirs du soir aura lieu uniquement le mardi et le vendredi. Les lundis et jeudis, ils pourront s'inscrire aux études.
- L'inscription aux études se fait aussi dès maintenant sur le site de la commune www.meroux.fr à l'aide du formulaire d'inscription aux activités périscolaires.
- Le règlement de la structure d'accueil périscolaire est lui aussi en ligne. Il doit être lu et signé pour les inscriptions suivantes : accueils matin et soir, accueil de loisirs du soir (TAP), restauration scolaire et études.
- Assurance : chaque enfant devra être assuré **en responsabilité civile, en individuelle accident et en extrascolaire**. D'ores et déjà, vérifiez bien votre assurance.
- Les repas sont fournis par la SODEXO. Chaque repas compte 4 composantes.
- A partir de septembre 2018, il n'y aura plus école le mercredi. Des activités extrascolaires de loisirs (ALSH) sont donc proposées de 7H30 à 18h30 sur inscription. Seuls les enfants de l'élémentaire pourront s'y inscrire. Les enfants de maternelle pourront être accueillis par les gardiennes à votre disposition dans nos deux villages.
- Les tarifs tiennent compte de votre QF (quotient familial). Si vous rencontrez des problèmes financiers pour inscrire votre enfant, le CCAS de chaque commune peut vous aider. Renseignements en mairie.

Bonne rentrée scolaire !!